

# INFORMATIONS PASS

## RELEVES DE NOTES « Résultat provisoire groupe 1 » disponible le 27 avril 2021 à 14h00

Chaque étudiant devra consulter et éditer son relevé de notes via le web

Comment lire votre relevé de notes :

**Au niveau de chaque U.E. trois résultats sont possibles :**

- **Validé** = note supérieure ou égale à 10/20
- **Non validé** = note comprise entre 8 et 9.99/20
- **Note éliminatoire** = note inférieure à 8/20

**Sur l'élément « Contrôle accès filière » deux résultats sont possibles :**

- **Admissib. Pos.** (Admissibilité possible aux filières) car pas de note éliminatoire aux UE (sauf mineure disciplinaire et UE Métier) et avec l'Anglais et le projet d'études validés.

Un 2<sup>ème</sup> prérequis sera nécessaire pour être classé dans une filière : obtenir une note supérieure à 8/20 à l'UE Métier de la filière.

- **Note elim.** = au moins 1 note éliminatoire à une U.E. ou Anglais et/ou Projet d'études non validés

**Sur les éléments « Filière X groupe 1 » trois résultats sont possibles :**

- **Adm Avant choix** (ADAC) = Admis à la filière sans avoir à présenter les épreuves du groupe 2 (sous réserve de la validation de la mineure disciplinaire)
- **Autorisé 2ème G** (AU2G) = Note supérieure au seuil fixé par le jury mais inférieure à celui des « Super admis »
- **Ajourné Filière** (AJF) = Note inférieure au seuil des AU2G

## RESULTATS D'EXAMEN 1<sup>er</sup> GROUPE D'ÉPREUVES

Les candidats ayant obtenu des notes supérieures à des seuils définis par le jury seront admis (= ADAC) dans les formations de médecine, kiné, pharmacie, odontologie ou maïeutique sans avoir à se présenter aux épreuves du second groupe (sous réserve ultérieure de la validation de leur mineure disciplinaire).

**Affichage des listes de résultats par filière avant choix : mardi 27 avril 2021**

### CHOIX DE FILIERE OU DESISTEMENT APRES GROUPE 1

Les candidats admis, à l'issue de cette phase (1er groupe), doivent, au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, confirmer l'acceptation de leur admission en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de médecine, de kiné, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique définitivement choisie, sous peine de perdre le bénéfice de cette admission et de ne pouvoir se présenter au second groupe d'épreuves pour la formation à laquelle ils avaient été admis directement. Cet accord vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves (*suivre la procédure de choix après groupe 1 disponible sur le site de la faculté*).

**Ce choix se déroulera du 27 avril à 14h00 au 5 mai 2021 à 9h00**

A l'issue du « choix de filière », seront publiées le **7 mai à 10h00** :

- Les listes définitives d'admis par filière 1<sup>er</sup> groupe
- Le nombre de places restantes par filière tenant compte des éventuels désistements d'étudiants admis au groupe 1.

La liste des étudiants attendus au 2<sup>ème</sup> groupe d'épreuves ainsi que les horaires des oraux seront communiqués au plus tard le **12 mai à 14h00**.

### EPREUVES 2<sup>ème</sup> GROUPE

Les épreuves du second groupe sont constituées d'épreuves orales et comportent deux entretiens par candidat.

**Les oraux se dérouleront du : jeudi 20 au vendredi 28 mai 2021**

Les résultats après les épreuves du groupe 2 seront publiés le **vendredi 4 juin à 14h00**.

Chaque étudiant devra consulter et éditer son « relevé de notes provisoire avant choix groupe 2 » via le web.

Tous les étudiants **ADAC** (Admis avant choix) ou **LC** (liste complémentaire) devront se connecter pour **prioriser** leurs vœux d'affectation du **4 juin 2021 à 14h00 au 18 juin à 14h00** via le portail mascol (*suivre la procédure de choix groupe 2 disponible sur le site de la faculté*).

**Une non-connexion sera considérée comme un désistement définitif à la ou les filières concernées.**

Les affectations définitives seront consultables via l'application à partir du mardi 22 juin à 15h00.

Le relevé de notes définitif de l'année PASS de 1<sup>ère</sup> session sera disponible le 23 juin via le web.

### SESSION 2

Les étudiants ajournés à l'année PASS seront attendus en session 2 (du 5 au 9 juillet – dates et horaires seront précisés ultérieurement).

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne générale et/ou ayant obtenu une note éliminatoire à une ou plusieurs UE seront attendus aux épreuves de 2<sup>ème</sup> session pour la ou les U.E. du ou des semestres non validés.

Les résultats de session 2 seront publiés entre le 20 et le 23 juillet 2021 (dates à confirmer)

Chaque étudiant devra consulter et éditer son « relevé de notes session 2 » via le web.

## STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS

Tous les étudiants admis en « Médecine » devront effectuer un stage d'initiation aux soins infirmiers d'une durée de 4 semaines consécutives, entre le 25 mai et le 29 août 2021 - Impérativement avant le début de la 2<sup>ème</sup> année. La VACCINATION contre L'HÉPATITE B est obligatoire pour tous les étudiants en formation de santé. Tout étudiant non à jour de ses vaccinations ne sera pas autorisé à réaliser son stage.

**Chaque étudiant devra prospecter et trouver son terrain de stage auprès de toute structure de soins, publique ou privée, y compris hors du département** (voir procédure sur le site de la Faculté Lyon Sud – onglet formation – Stages – procédure stage infirmier).

## INSCRIPTION EN 2<sup>ème</sup> année

Si vous êtes admis en Médecine, vous devez OBLIGATOIREMENT vous réinscrire en vous connectant sur [www.univ-lyon1.fr](http://www.univ-lyon1.fr), rubrique Formation - Inscription et Scolarité - Dans les autres niveaux d'études - Santé Fac Lyon Sud – PAYER vos droits d'inscription par CARTE BANCAIRE via WEB, aux dates suivantes :

**du 23 Août au 03 septembre 2021**

**RAPPEL** : Préalablement à votre inscription, vous devez OBLIGATOIREMENT vous acquitter de la CVEC <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

## REMISE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Vous déposerez vos pièces justificatives sur le site internet lors de votre réinscription.

Les certificats de scolarité seront disponibles en ligne après validation des pièces justificatives par la scolarité.

Les stickers à coller sur vos cartes étudiantes seront donnés par la scolarité sur présentation de ce certificat à partir du 6 septembre.

**Les documents requis sont** : l'Attestation CVEC, l'Attestation d'assurance responsabilité civile scolaire et extrascolaire 2021/2022, et, pour les boursiers : original et copie de l'attribution de bourse du CROUS

**DÉBUT DES COURS :** Voir planning FGSM 2 sur le site de la Faculté